

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Vendredi 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 15 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

9 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	16	0	16

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme JUVIGNY Nicole, Mme LALUC Sylvie, Mme LEMAITRE Béatrice, Mme MARTIN Nathalie, M. BÉZIN Jean-Marc, M. BOURGEOIS Guillaume, M. CHOQUENET Vincent, M. COUVREUX Claude, M. D'HIVER Gérard, M. ENGRAND Olivier, M. FAUCON Emilien, M. MARCHAL Jean-Bernard, M. MONTARON Philippe, M. PHILIPON Vincent, M. WALLE Dominique.

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr LAUTIER Romain

Le absents sont excusés

Assistance technique à l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (SITUS) - Gestion du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'information des Voyageurs (SAEIV) - Appel d'offres ouvert	Rapport
	N°7

Le marché "Assistance technique" conclu avec la Société "Kéolis" arrivera à échéance le 31 décembre 2024. Aussi, il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, afin de renouveler ce marché et de garantir la continuité du service public.

Il est rappelé que dans la délibération n°5 de ce jour nous avons décidé de faire appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage afin d'établir le cahier des charges, les

pièces réglementaires du marché ainsi que sa publication et son attribution.

Il est également bon de souligner que le SITUS a toujours dissocié les marchés "Exploitation des transports urbains" et d'"Exécution de services de transport à la demande", du marché "Assistance technique". En effet, l'attributaire du marché "Assistance technique" ne peut être juge et partie pendant toute la durée des contrats d'"Exploitation des transports urbains" et d'Exécution de services de transport à la demande".

La durée de ce nouveau marché est de 5 ans soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Il est enfin bon de préciser que ce marché « Assistance Technique » se décomposera de la façon suivante :

- une tranche ferme telle que définie dans le CCTP qui comprend : l'Assistance à l'Autorité Organisatrice (SITUS), la gestion du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV);

- une tranche conditionnelle N°1, qui propose la Mise à disposition d'un Directeur de l'assistance technique à temps plein sans aucun lien hiérarchique avec le personnel du SITUS. Il aura un rôle de conseil techniques (études techniques et marketing).

La tranche conditionnelle sera affermie ou non selon la réalité des besoins et également en fonction des possibilités financières du SITUS.

Le montant annuel de ce nouveau marché, y compris tranche conditionnelle, est estimé à 500 000 euros soit sur la durée du marché un montant de 2,5 millions d'euros.

Dans ce marché les variantes seront autorisées afin que des optimisations économiques soient réalisées.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert "Assistance technique à l'Autorité organisatrice de la Mobilité", à assurer les publicités nécessaires dans le cadre de cet appel d'offres et à effectuer les formalités subséquentes.

Avis FAVORABLE du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical autorisent le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert "Assistance technique à l'Autorité organisatrice de la Mobilité", à assurer les publicités nécessaires dans le cadre de cet appel d'offres et à effectuer les formalités subséquentes.

Vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 002-250204120-20240315-15032024_7-DE



Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 19 mars 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND

